



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 21 février 2024

LA SEINE-MARITIME PLACÉE EN VIGILANCE ORANGE POUR VENTS VIOLENTS JEUDI 22 FÉVRIER

Météo France place le département de la Seine-Maritime en vigilance orange pour un risque de vents violents jeudi 22 février à partir de 15h00, et ce jusqu'à 20h00. Ces vents sont consécutifs à la dépression « Louis » qui circule sur le sud des îles britanniques.

Le département va subir les effets d'un vent du Sud-Ouest soutenu. Des rafales de l'ordre de 90 km/h à 100 km/h, voire 110 km/h sont attendues en fin de journée et en soirée. En cours d'après-midi, des giboulées parfois orageuses se manifesteront. Près des littoraux normands, il est possible que les rafales atteignent jusqu'à 120 km/h.

Dans ce contexte, des interdictions de circulation ont été prises à partir de jeudi 22 février à 15h00 sur le pont de Normandie en ce qui concerne les piétons, deux-roues, poids lourd, véhicules avec remorques et caravanes et sur le pont de Tancarville pour les piétons et les deux-roues. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, la fermeture complète de la circulation pourrait être envisagée.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et au respect des consignes de prudence et de sécurité et à consulter régulièrement le site de météo France (www.meteofrance.com).

Conseils de comportement pour l'alerte vent violent :

- Protéger son logement et les biens exposés au vent
- Se tenir informé auprès des autorités
- Limiter ses déplacements
- Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets
- Ne pas intervenir sur les toits
- Installer les groupes électrogènes à l'extérieur de son logement.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex